



Mairie de MOHON

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Ploërmel

2022/051 : Arrêté modifiant la circulation dans la rue du Four

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande présentée par Monsieur Bernard PERNEL, Adjoint au Maire -56490- MOHON, en vue de réorganiser la circulation dans la Rue du Four ;

Considérant que la configuration de la chaussée est étroite et sans visibilité, ne permet pas la sécurité des habitants de cette même rue ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation des véhicules sera règlementée à partir du 1er août 2022.

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par la mise en place d'un panneau sens unique.

Article 3 :. Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie de Ploërmel et Monsieur le Maire de la Commune de Mohon sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et ampliation transmise au bénéficiaire et au Président du Conseil Départemental.
« date de mise en ligne sur le site internet www.mohon.fr le 1^{er} août 2022 »

Mohon, le 11 juillet 2022

Francis MAHIEUX

Le Maire

